



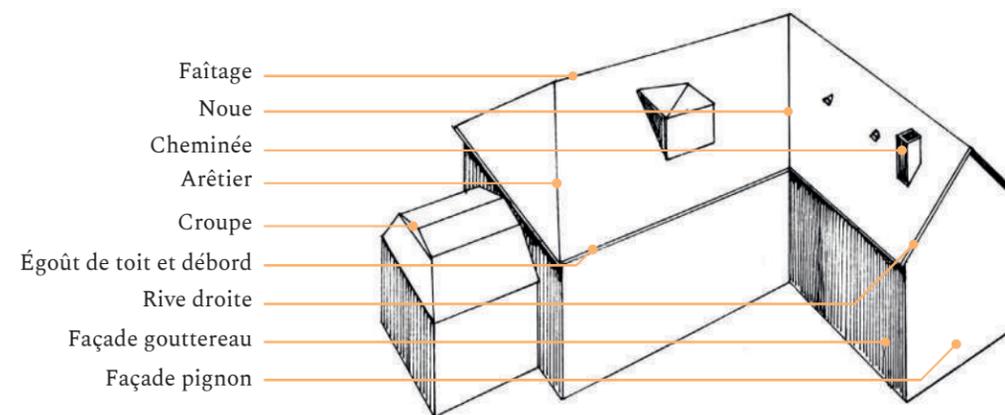
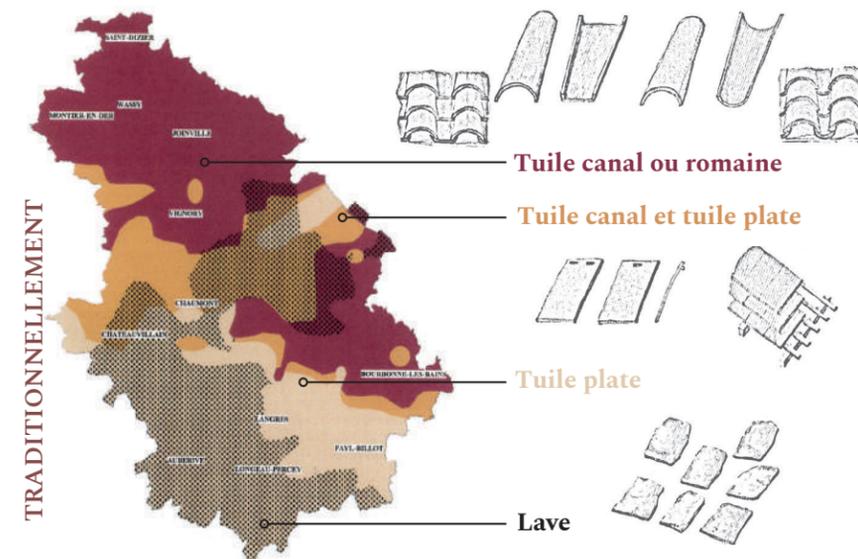
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Haute Marne
89, rue Victoire de la Marne - BP 72006 -52901 CHAUMONT CEDEX 09 Tél. : 03 52 09 56 52

En architecture, la couverture désigne la partie extérieure de la toiture qui doit résister aux intempéries. Mettant hors d'eau un bâtiment, elle constitue avec la charpente, la toiture.

Les toitures contribuent par leurs formes et leurs couleurs à la qualité des paysages. Ce sont elles que l'on voit en premier. Elles sont un élément prépondérant de l'intégration des bâtiments dans les sites.

Leurs silhouettes sont liées :

- aux facteurs climatiques et d'exposition aux intempéries,
- aux matériaux de couverture,
- aux influences extérieures, géographiques et historiques, aux savoir-faire et traditions artisanales.



Matériaux employés traditionnellement	TUILES ROMAINE ET CANAL Risque de glissement sur des pentes dépassant 60 % (+/-30°).	TUILES PLATES PETIT MOULE Nécessite une pente d'au moins 80 % (+/-40°). Tuiles « écailles » et des tuiles vernissées sur des édifices exceptionnels, créant un décor.	TUILES MÉCANIQUES TRADITIONNELLES Adaptation à des pentes variées. Petit moule. Au moins 14 unités par m ² , à côtés ou losangées.
	Solutions actuelles ou de substitution Ordre décroissant de qualité <ul style="list-style-type: none"> • Entretien- Remaniage. • Tuiles identiques de récupération ou neuves. • Tôles ou plaque de fibres-ciment recouvertes de tuiles canal. • Tuile romane à simple emboîtement. 	Solutions actuelles ou de substitution Ordre décroissant de qualité <ul style="list-style-type: none"> • Entretien- Remaniage. • Tuiles identiques de récupération ou neuves. • À éviter : tuiles plates grand moule ou à emboîtement en remplacement de tuiles plates petit moule car elles n'ont pas le même rendu. 	Solutions actuelles ou de substitution Ordre décroissant de qualité <ul style="list-style-type: none"> • Entretien- Remaniage. • Tuiles identiques de récupération ou neuves. • Tuiles mécaniques grand moule : moins de 14 unités par m². • À proscrire : tôles embouties imitant la tuile.
Matériaux employés traditionnellement	TUILES VIOLON	LAVES EN TOITURE ET EN COUVERTURE DE MUR	ARDOISE Importation dans le département où elle est introduite aux XVII ^e et XVIII ^e pour les édifices exceptionnels (châteaux, églises...) et développée au XIX ^e siècle pour l'architecture religieuse, militaire, et pour les demeures bourgeoises.
	Solutions actuelles ou de substitution Ordre décroissant de qualité <ul style="list-style-type: none"> • Entretien- Remaniage. • Tuiles identiques de récupération ou neuves (fabrication sur commande). 	Solutions actuelles ou de substitution Ordre décroissant de qualité <ul style="list-style-type: none"> • Entretien régulier avec insertion de feuilles métalliques entre les laves si nécessaire. • Réfection à neuf avec, au besoin, réouverture de lavières. 	Solutions actuelles ou de substitution Ordre décroissant de qualité <ul style="list-style-type: none"> • Réfection à neuf, ardoise naturelle posée au clou. • Pose au crochet. • « Ardoise » artificielle en fibres de ciment posée au crochet. • Repiquage. À proscrire : la tuile de teinte ardoisée.

ENTRETIEN OU CHANGER SA COUVERTURE

Différents matériaux de couverture, bâtiments existants

ENTRETIEN OU CHANGER SA COUVERTURE

Construction neuve, bâtiment agricole, panneaux solaires, procédure

POUR VOUS GUIDER

Renseignements



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

Liberté
Égalité
Fraternité

BARDEAUX DE BOIS

(ou essentes, essis, ancelles, ...)

Pentes supérieures à 100 % (45°).
Présents notamment sur les clochers.

VERRE

Posé sur des ossatures de fer ou de fonte.
à partir du XVIII^e siècle pour les serres, et du XIX^e
siècle pour les flamandes en Lorraine et les verrières
sur les maisons bourgeoises.

ZINC, CUIVRE ET ACIER

Adaptés aux très faibles pentes.

PLOMB

En couverture et sur tout type de forme et de
pente.
Utilisé depuis l'Antiquité.

• Réfection à neuf

• Restauration
• Réfection à l'identique ou en acier à
montants fins pour double vitrage

• Remplacement à l'identique (travaux d'une
grande technicité en ce qui concerne le plomb).
• À proscrire : le mélange de zinc et de cuivre,
chimiquement incompatibles.



REMANIAGE

La couverture est réalisée avec des tuiles de récupération ou subit un simple remaniage afin de favoriser une meilleure insertion.

La disparition d'une couverture traditionnelle (tuile canal, tuile violon) est dommageable au paysage local et plus particulièrement aux abords d'un monument historique protégé.

Il convient de procéder avec soin à la dépose des tuiles existantes et au triage de celles-ci pour récupération. La repose est effectuée dans les règles de l'art. À défaut, l'entreposage soigné des tuiles permettra leur réutilisation future et la sauvegarde d'autres bâtiments de même nature.

REPLACEMENT COMPLET

La couverture est réalisée à l'identique :

- En tuiles de terre cuite mécaniques, à côtes ou losangées, comptant 14 unités par m² et de couleur rouge.
- En tuiles de terre cuite plates de dimensions maximales 17 x 27 cm, comptant environ 65 unités par m² et de couleur rouge (terre cuite naturelle) ou d'aspect vieilli.
- La tuile canal soigneusement déposée et triée est collée sur des panneaux ondulés de tôle ou de fibres-ciment afin de conserver un aspect de toiture semblable à l'état d'origine.

Dans le cas des constructions neuves, la prise en compte du contexte conditionne le choix du matériau qui par son aspect, son module et sa couleur reprend les caractéristiques dominantes du bâti traditionnel relevées sur place.

Les couvertures sont réalisées (selon le contexte géographique) :

- En tuiles mécaniques à côtes ou losangées, comptant 14 unités au m² (ou module d'aspect similaire) et de couleur rouge.
- En tuiles mécaniques de terre cuite et de couleur rouge imitant la tuile romaine.
- En tuiles plates de dimensions 17 x 27 cm, comptant 65 unités par m² et de couleur rouge ou d'aspect vieilli.

Les constructions contemporaines faisant preuve d'une réelle recherche architecturale peuvent toutefois déroger à ces prescriptions réglementaires.

À propos des châssis de toit et des panneaux solaires :

- Les châssis d'éclairage en toiture sont encastrés dans le pan de toiture et ne doivent pas excéder 0,78 m x 0,98 m. Ils sont placés sur une même horizontale et ramenés au plus près de l'égout. Ils sont axés sur les baies des façades ou éventuellement sur les trumeaux.
- Pour les panneaux solaires, l'étude se fait au cas par cas, en fonction de la sensibilité du site et du bâti sur lequel le dispositif prend place. Ce dernier recherche une intégration maximale, au plus près de l'égout et sans saillie par rapport au pan de toiture.



Avant d'entreprendre des travaux, il est recommandé de prendre contact avec la Mairie ou la DDT pour connaître les règles d'urbanisme en vigueur.

Les réfections de toitures ou la modification du matériau de couverture nécessitent selon les cas, le dépôt en mairie d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. Lorsque l'immeuble se situe à l'intérieur d'un espace protégé : abords de monuments historiques, secteurs sauvegardés, site patrimonial remarquable, sites inscrits ou classés, le projet est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Nota : le commerce des matériaux issus de la déconstruction, qu'ils soient en pierre, en bois ou en métal, est soumis à certaines obligations incombant tant aux professionnels (tenue d'un registre permettant l'identification des objets et des vendeurs, facturation) qu'aux particuliers (délivrance d'un justificatif).

POUR VOUS RENSEIGNER

- L'ensemble des Mairies du département de la Haute-Marne
- **Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute Marne (UDAP)**
89, Rue Victoire de la Marne, BP 72006, 52000 Chaumont - 03 52 09 56 52
- Direction Départementale des Territoires (DDT)
82, Rue du Commandant Hugueny, 52000 Chaumont - 03 25 30 79 79
- Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
4, Cour Marcel Baron, 52000 Chaumont - 03 25 32 52 62
- Maisons Paysannes de France
M. Claude Roze, Délégué Départemental
5, Grande rue, 52000 Villiers-le-Sec - 06 86 94 72 77
- Chambre Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
8, Boulevard Barotte, 52000 Chaumont - 03 25 35 04 20
- Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics de la Haute-Marne (FDBTP)
7, Rue de la Maladière, 52000 Chaumont - 03 25 03 02 94

POUR ÉTABLIR ET RÉALISER VOTRE PROJET

- Architectes (tableau régional disponible à l'Ordre des Architectes)
1, Placette du Cloître, 51000 Châlons en Champagne - 03 26 68 45 71
- Artisans spécialisés (Chambre des Métiers)
Chambre des métiers, 9, Rue Decrès, 52000 Chaumont - 03 25 32 19 77

Conception

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Marne (UDAP)

Crédit photos

Agathe Lukasek pour l'UDAP de la Haute-Marne

Document graphique : UDAP de la Haute-Marne & Agathe Lukasek

Mise en page

UDAP de la Haute-Marne

Impression

Imprimerie du Petit-Cloître

Bibliographie

- Dicobat, J. De VIGAN, éd. Arcature.
- L'architecture rurale française, R. BUCAILLE, éd. Berger-Levrault, 1980.
- Les couleurs de la France, J.P.LENCLOS, éd. Le Moniteur, 1990
- L'architecture rurale et bourgeoise en France, G. DOYON et R. HUBRECHT, éd. V. Fréal et Cie, 1969
- Maisons Paysannes de France (revues)

CONSTRUCTIONS
NEUVES

PANNEAUX
SOLAIRES

PROCÉDURE